



# REGLEMENT

## **1- Introduction**

- La lecture du présent règlement du SWIMRUNBASK est obligatoire.
- Les nageurs sont conscients que la distance de 10,5 Km proposée s'adresse à des nageurs confirmés qui ont déjà l'expérience de la nage longue distance.
- L'esprit du SWIMRUNBASK est de permettre aux nageurs et coureurs de s'épanouir et de se dépasser dans un environnement d'exception, la baie de Ciboure et Saint-Jean de Luz et sa Corniche.

## **2- Dispositions de l'épreuve :**

### **// Age minimum :**

16 ans (révolus au jour de l'épreuve)

### **// Nombre de participants :**

80 duos et 100 individuels

### **// Equipes :**

Les équipes seront composées de 2 personnes. (2 femmes, 2 hommes ou mixte)

### **// Matériel des participants :**

De manière générale, tout ce qui est emporté au départ doit être conservé jusqu'à l'arrivée.

#### **- Equipement obligatoire :**

Tenue adaptée pour la pratique du SwimRun (combinaison, maillot, shorty) / Sifflet / Bonnet fourni par les organisateurs / numéro marqué par les organisateurs sur la main avant le départ / Puce de chronométrie fournie par l'organisateur / baskets.

#### **- Equipement autorisé (optionnel) :**

Flotteur (40x30x20) type pull buoy / Plaquettes de natation / Pince-nez / lunettes de nage / longe / ravitaillement personnel.

#### **- Equipement interdit :**

Flotteurs autres que type Pull Buoy / Palmes / Masque / Tuba

### **// Horaires :**

- Le départ du SWIMRUNBASK sera donné à 8h15. Il sera précédé d'un briefing à 7h45 et d'un échauffement commun à 8h00.

- Sous peine de disqualification et pour des raisons d'organisation, il est important de respecter les horaires du planning annoncés sur le site internet, réseaux sociaux et dans le présent règlement. Les participants se doivent d'être impérativement présents devant la ligne de départ pour le briefing à 7h45.

## **// Départ :**

*Rappel : De manière générale, tout ce qui est emporté au départ doit être conservé jusqu'à l'arrivée.*

- Le départ sera donné depuis le port de Ciboure à l'emplacement de l'arche installée à cet effet.
- Les organisateurs pourront s'opposer au départ d'un participant qui ne semble pas être en état de prendre le départ de la course ou dont l'état de l'équipement obligatoire n'est pas conforme. Un contrôle du matériel sera effectué par les organisateurs avant le départ.
- Il n'y aura pas de faux-départ autorisé. Le non-respect du départ peut entraîner une disqualification.
- Les participants devront prendre le départ en tenue et porteront le bonnet remis par les organisateurs de la course et s'assureront d'avoir leur numéro marqué sur la main sous peine de non-classement. Remarque : la longe ne pourra être utilisée qu'à partir de la première mise à l'eau. (Maximum 10 mètres de distance entre les deux participants)

## **// Le Parcours (voir plan)**

- Le parcours de l'épreuve peut être modifié par les organisateurs en raison de conditions météorologiques, de sécurité ou de la qualité de l'eau.
- Le ravitaillement sera organisé en un point de la course (sortie de la section NAT 3). Les organisateurs proposeront des produits de ravitaillement individualisés (bananes et /ou compotes) + verre d'eau. Seules les personnes faisant partie de l'organisation pourront fournir le ravitaillement aux participants. Les participants devront jeter tous les déchets et emballages dans les poubelles mises en place par les organisateurs et le non-respect de cette règle pourra entraîner une disqualification.
- La distance entre les concurrents en duo doit être de maximum 10 mètres tout au long du parcours.
- Le participant déclare qu'il a connaissance du fait qu'il pourra éventuellement rencontrer des véhicules et/ou piétons sur le parcours et qu'il assume les risques liés à ces circonstances à l'occasion de la participation à la manifestation et notamment les épreuves de course à pied et de natation. En outre, le participant prend acte du fait qu'il existe les risques suivants liés à la participation à la compétition, étant entendu que cette liste n'est pas limitative : risque de collision d'autres participants et/ou d'objets ; risques liés à l'état du sol, incidents techniques et défaillance de matériel, insuffisance de l'équipement de protection ; risques et dangers causés par les spectateurs, les bénévoles ou des intempéries. Le participant s'engage à se familiariser avec le parcours avant l'épreuve. La participation à l'événement vaut acceptation de la part du participant du parcours.

## **// Arrivée**

*Rappel : De manière générale, tout ce qui est emporté au départ doit être conservé jusqu'à l'arrivée.*

- L'arrivée se fera sur la Grande Plage de Saint-Jean de Luz, à hauteur de la base nautique, près de la Digue aux chevaux. Elle sera signalée par une arche.
- Le temps de classement des participants sera validé après passage sur la ligne d'arrivée et déclenchement du chronométrage auprès de la borne. Pour les duos, le classement sera établi à l'arrivée du 2<sup>ème</sup> concurrent (avec un maximum de 10m de distance entre chaque membre du duo)

## **// Classement :**

- Un classement par équipe en duo et un classement individuel seront établis. Le classement en duo récompensera les 3 premières équipes féminines, masculines et mixte sans différencier les catégories d'âge.
- Le classement en individuel récompensera le premier et la première par catégories d'âge ainsi définies : U18 / U20 / Senior (21-34 ans) / Master (>35 ans).
- la cérémonie de remise des prix sera programmée à 10h45.

### **// Abandon et disqualification**

- En cas d'abandon volontaire, les concurrents se signaleront à l'organisation (signaleurs) pour être pris en charge.

- en cas d'abandon d'un participant en duo, l'équipe sera disqualifiée.

- en cas d'abandon, les concurrents devront remettre leur puce de chronométrage à l'arrivée.

- Les organisateurs pourront, s'ils jugent qu'un nageur est en danger, si ce dernier ne respecte pas les tranches horaires définies ou n'arrive pas à rejoindre le point de sortie de l'eau, le disqualifier et le prendre en charge. La limite de temps total de course est de 3h00.

- Les organisateurs pourront, s'ils jugent qu'un concurrent a un comportement déloyal ou dangereux envers un autre concurrent, le disqualifier.

- Les organisateurs pourront également disqualifier un concurrent s'il refuse de porter assistance à un autre concurrent en difficulté.

- Les organisateurs pourront disqualifier tout concurrent refusant de se faire examiner par les médecins du poste de secours, durant l'épreuve.

- Les organisateurs pourront disqualifier tout concurrent convaincu d'avoir jeté dans la nature un quelconque objet ou déchet

### **3- Tarifs :**

Les inscriptions se feront exclusivement via le site [www.pb-organisation.com](http://www.pb-organisation.com) aux tarifs suivants :

Inscription avant le 3 septembre 2023 :

**DUO : 75 €**

**SOLO : 35 €**

Inscription à partir du 3 septembre et jusqu'au 17 septembre 2023 :

**DUO : 85 €**

**SOLO : 45 €**

Le tarif inclus le pack de bienvenue comprenant le bonnet de l'épreuve, une médaille sculptée et le poster de l'épreuve numéroté.

### **4 - Pièces obligatoires à fournir à l'inscription :**

#### **// Licenciés**

- Licence FFN ou FFSS ou FF-Tri
- Une pièce d'identité
- Pour les mineurs : Autorisation Parentale

#### **// Non Licenciés**

- Une attestation de capacité de nage sur 1500m.
- Certificat Médical de non-contre-indication à la pratique de la nage en mer et à la pratique de la course à pied en compétition de moins de 12 mois.
- Une pièce d'identité
- Pour les mineurs : Autorisation Parentale

### **5- Retrait des dossards :**

Les dossards pourront être retirés

- le vendredi 22 septembre 2023 de 17h à 20h auprès de Belharra Watermen Club à l'adresse suivante : Antenne Nautique - 45, Boulevard Thiers – 64500 Saint-Jean de Luz.

- le samedi 23 septembre 2023 de 17h à 20h auprès de Belharra Watermen Club à l'adresse suivante : Antenne Nautique - 45, Boulevard Thiers – 64500 Saint-Jean de Luz.

- le dimanche 24 septembre 2023 de 6h45 à 7h15 auprès de Belharra Watermen Club à l'adresse suivante : Antenne Nautique - 45, Boulevard Thiers – 64500 Saint-Jean de Luz.

### **6- Sécurité et Assurances :**

- L'organisateur dispose de moyens de secours permettant de suivre les concurrents tout au long de la course. Les organisateurs se réservent le droit d'annuler la course en cas de mauvaises conditions météorologiques ou si la sécurité des participants est mise en cause. Il se réserve également la possibilité de procéder à la modification du parcours. En cas d'incident pendant l'épreuve, le participant devra signaler toute demande d'assistance en mer en utilisant son sifflet, position sur le dos de préférence en recherche de flottaison.

- La manifestation est couverte par un contrat de responsabilité civile souscrit auprès de la compagnie d'assurance **MMA IARD n°195891271**

- Il incombe au participant, disposant d'une licence ou non, de contracter en son nom une assurance personnelle (Responsabilité Civile + Individuelle Accident)

- Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident immédiat ou séquelles ultérieures qui pourraient survenir aux concurrents du fait de leur participation à l'épreuve et en cas de vol. En outre, l'inscription à la manifestation vaut contractuellement décharge de responsabilité par laquelle le participant reconnaît notamment :

- avoir pris connaissance du Règlement de la manifestation, auquel il s'engage à se conformer.

- être suffisamment entraîné pour parcourir la distance à laquelle il est inscrit

- qu'en parfaite connaissance de cause, le jour de l'épreuve, il sera sous sa seule responsabilité de décider s'il se sent capable de prendre le départ, tant du point de vue de ses moyens physiques et psychiques du moment, que du point de vue des conditions météorologiques qu'il se sent capable d'affronter.

### **7- Droit à l'image :**

- Par leur inscription, les concurrents autorisent les organisateurs ainsi que leurs ayants droits tels que les partenaires et les médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation à la manifestation SWIMRUNBASK sur tout support y compris pour les projections éventuelles.

- Conformément à la loi Informatique et Liberté du 06 janvier 1978, les concurrents disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant. S'ils souhaitent ne pas être amenés à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations, il leur appartient d'en informer par écrit l'organisateur en indiquant leur nom, prénom et adresse.

### **8- Environnement :**

- Dans un souci de protection de l'environnement, aucun déchet ne peut être abandonné.

Les concurrents qui emporteront avec eux leur ravitaillement sous la combinaison, notamment sous la forme de gel ou de barres emballées devront impérativement rapporter les emballages à terre et les déposer dans les poubelles prévues à cet effet.

- Dans le cadre d'une démarche de développement durable, aucun sac plastique ne sera fourni aux concurrents pour leurs affaires personnelles.

### **9- Annulation, désistement et remboursement :**

- En cas d'annulation imprévue pour force majeure (autre que pandémie), pour cause de mauvaises conditions climatiques, conditions de mer, arrêté préfectoral, interdiction administrative ou tout

Évènement imprévisible, etc... ou pour motif indépendant de la volonté de l'organisation, celle-ci se réserve le droit d'annuler intégralement la course. Aucune réclamation, ni responsabilité ne peuvent être retenues à son encontre. Le participant ne peut aucunement réclamer le remboursement de son inscription, le paiement de dommages-intérêts à l'organisateur. Le montant des inscriptions reste acquis à l'organisation.

- En cas de désistement ou de non-participation d'un participant ou d'une équipe pour quelque motif que ce soit, aucun remboursement des frais d'inscriptions de la part de l'organisation ne peut être demandée. ne pourra avoir lieu.

- En cas de blessure avant l'évènement, sur présentation d'un certificat médical à l'organisation, il est possible au participant de « transférer » son inscription à une tierce personne qui doit alors fournir les pièces justificatives obligatoires demandées pour la participation à l'évènement. Tout autre motif de désistement ne sera pas valable.

Les changements de binôme seront autorisés jusqu'au 03 septembre 2023. Le changement d'un compétiteur au sein d'une équipe ne doit pas modifier le genre du compétiteur (homme ou femme ou mixte). Pour changer de binôme, cela est possible via l'application de PB Organisation par le participant lui-même, il existe un bouton "je transfère mon dossard". Toute modification de dossard peut entraîner un coût supplémentaire à la charge du coureur.

- En cas d'arrêté préfectoral liée à une pandémie ou à un risque sanitaire l'épreuve sera annulée. L'organisation s'engage à prévenir l'ensemble des concurrents des mesures et protocoles sanitaires qui sont susceptibles d'évoluer d'ici l'évènement.

#### **10- Respect et assistance**

- Chaque participant fera preuve de respect envers les autres concurrents, les organisateurs, les spectateurs et les personnes vivant dans la zone de course.

- Chaque participant s'engage à respecter l'environnement.

- L'organisation n'est pas responsable des écarts de conduite des concurrents.

- Un participant est tenu de porter secours dans la limite de ses possibilités et/ou de signaler un participant en difficulté aux organisateurs même s'il doit pour cela se détourner ou perdre du temps.

#### **11- CNIL**

Les données personnelles communiquées par les participants sont destinées au personnel habilité de PB Organisation qui est la société responsable du traitement de ces données. Ces données sont utilisées afin d'assurer le traitement des inscriptions des participants.

Les participants sont susceptibles de recevoir par email des informations concernant l'épreuve sur laquelle ils sont inscrits ainsi que sur d'autres manifestations organisées par PB Organisation. Par l'intermédiaire de PB Organisation, les participants peuvent être amenés à recevoir des informations et/ou propositions d'autres sociétés ou associations partenaires.

Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier ou supprimer en contactant l'organisation : par email à l'adresse [contact@pb-organisation.com](mailto:contact@pb-organisation.com), ou courrier postal, accompagné d'une copie d'un titre d'identité signé à 73 Rue Gambetta, 64500 Saint-Jean-de-Luz. Vous pouvez également vous désabonner des newsletters en vous rendant directement en bas de l'une des newsletters que vous recevez.

#### **ENGAGEMENT CONTRACTUEL**

**L'inscription d'un participant atteste qu'il a pris connaissance de ce règlement SWIMRUNBASK 2023 et qu'il s'engage à en respecter sans restriction l'ensemble des dispositions.**

**CAP** → Parcours en course à pieds

**NAT** → Parcours à la nage

 Point de DEPART

 Point d'ARRIVEE

 Mise à l'eau ou Sortie de l'eau

 Bouées signalisation



S W I M  
 + R U N  
 B A S K

ZIBURU-DONIBANE LOHIZUNE  
 CIBOURE- SAINT JEAN DE LUZ